

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bar-sur-Aube**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	19	19 + 3 pouvoirs

Date de convocation 29 octobre 2024
Date de publication 7 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Pierre Frédéric MAITRE, Mickaël VAIRELLES, Karine VERVISCH.**

Représentés : **Simone DEVAUX pouvoir à Régis RENARD, Bruno LORILLERE pouvoir à Emmanuel PROVIN, Pascale PETIT pouvoir à Claudine BAUDIN ERARD.**

**Madame Lucienne WOJTYNA** a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 06\_05112024

**N°06 : VENTE DE PARCELLES – ROUTE DE BAYEL**  
**Rapporteur : Monsieur Jean-Luc DEROZIERES**

La ville de Bar-sur-Aube est propriétaire d'un ensemble de parcelles situé sur la RD 396, route de Bayel cadastrées C 444-694-696-698-700 classées en zone AUY au plan local d'urbanisme.

La SARL Les Charpentiers Baralbins nous a fait part de son intention de se porter acquéreur d'une partie de ces terrains situés entre la société BASSET et l'armurerie pour y implanter son activité.

Il est envisagé de céder après bornage une parcelle d'environ 4 730 m<sup>2</sup>.

Cette vente pourrait être définitivement réalisée sur la base de 12 Euros par m<sup>2</sup>.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accepter cette proposition de vente.

Considérant l'avis des domaines,

Considérant l'avis favorable des commissions des Finances et ressources humaines, Urbanisme, habitat, sécurité et Travaux, environnement, cadre de vie et mobilité du 28 octobre 2024,

Aussi, après en avoir délibéré, conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente à la SARL Les Charpentiers Baralbins d'une parcelle d'environ 4 730 m<sup>2</sup>, issue des parcelles C 444-694-696-698-700, au prix de 12 € HT le m<sup>2</sup> (TVA sur marge en sus du prix de vente)
- **DIT** que les frais de notaires seront à la charge de l'acheteur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au bornage et à toutes les formalités nécessaires à la réalisation des cessions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires et notamment l'acte notarié à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

Fl



..Lucienne...WATYNA, secrétaire de séance

Waty